

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**



N° 6

Objet : Approbation du budget principal de l'exercice 2024

Le 04 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- . M. Dominique COUTIERE
- . Mme Agathe BOURRETERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . Mme Magali VALIORGUE
- . M. Damien DELAVOIE

Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

- . M. Stéphane BARLAUD
- . M. François HUBERT
- . M. Nicolas LAFON

Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :

- . M. Jean-Yves ARRESTAT
- . M. Patrick ROUSSARIE

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Patricia BEAUMONT
- . M. Frédéric DUTIN
- . M. Olivier MARTINEZ
- . M. Boris VALLAUD
- . M. Philippe LATRY

Etaient également présents :

- . Mme Cécile JULIARD, Directrice adjointe en charge du développement à la Communauté de communes des Landes d'Armagnac
- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations – Service Aménagement
- . Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- . Pour le Conseil départemental :
 - . Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - . M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget principal de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :
 - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 448 500,56 €
 - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 78 039,02 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
 - ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes suivants :
 - 201301 secteur de Losse,
 - 201302 secteur de Lacquy
 - 201601 secteur de Lamarraque à Gabarret

Le Président du Syndicat Mixte,



Dominique COUTIERE